

Le conseil municipal de BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY
s'est réuni le mercredi 09 septembre 2026 à 19H00
à la Mairie de Broye-les-Pesmes

Etaient présents : Yves BERTHET, Martine BONNOTTE, Sylvia BOZAN, Daniel CERCLEY, Jean-François CERCLEY, Frédérique GATTEAUT, Marine GILLES, Éric GANDRÉ, Benjamin MIGNEROT, Stéphanie ROUX, Romuald SAUVAGEOT, Alain SCHATT.

Était absent : Françoise DAY CHAMPAGNAC

Était absent excusé : Régis MUZARD, Lucile ROBACK.

Procuration : Lucile ROBACK à Mr Alain SCHATT.

Marine Gilles a été nommé secrétaire.

1/ Nomination du coordinateur et suppléant communal pour le recensement de la population 2027 :

Mr le Maire informe le Conseil municipal que le prochain recensement de la population de la commune aura lieu en 2027. Dans le cadre de cette opération, la Commune doit désigner un coordinateur communal, ainsi qu'un coordinateur communal suppléant, chargés d'assurer la préparation et le suivi des opérations de recensement en lien avec l'INSEE.

Le coordinateur communal aura notamment pour rôle d'assurer la liaison avec les services de l'INSEE, de participer à la préparation du recensement, de suivre son déroulement sur le territoire communal et d'accompagner les agents recenseurs qui seront recrutés pour cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de désigner :

- Coordinateur communal : Mme Marine Gilles
- Coordinateur communal suppléant : Mr Yves Berthet

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces désignations et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de l'INSEE pour la mise en œuvre du recensement de la population 2027 qui se tiendra du 21 janvier au 20 février 2027.

2/ Repas des aînés :

Le Conseil municipal aborde l'organisation du repas des aînés. Afin de pouvoir apporter davantage de précisions concernant son organisation et ses modalités, il est décidé de reporter ce point au prochain conseil municipal. La date du repas est toutefois d'ores et déjà fixée au 29 novembre prochain à 12h00.

3/ Cadeaux de Noël des enfants :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer la somme de 25 € maxi/enfant pour le Noël des enfants (cadeaux + friandises) comme l'année précédente, 47 enfants de moins de 10 ans ont été comptabilisés. Proposition d'organiser, cette année, le Noël des enfants par l'association Festibam à la salle des fêtes de Broye-les-Pesmes, le dimanche 13 décembre prochain.

4/ Colis des aînés :

Le Conseil municipal a évoqué l'organisation du colis des aînés. Afin de poursuivre la réflexion et de préciser les modalités de cette action, le sujet sera réexaminé lors du prochain conseil municipal.

5/ Vote de la nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitations (TVLH) :

Le Conseil municipal a été informé de la possibilité de mettre en place la nouvelle taxe sur les logements vacants. Après échanges, les membres du Conseil municipal considèrent que la commune n'est pas particulièrement concernée par la problématique des logements vacants et ne souhaitent donc pas instaurer cette taxe.

Le Conseil municipal se prononce à 13 voix contre et 1 voix pour la mise en place de la taxe sur les logements vacants.

5/ Présentation des devis pour remplacement des gouttières à l'église d'Aubigny :

Le Conseil municipal est informé de la nécessité de procéder au remplacement des gouttières de l'église d'Aubigny, celles-ci étant en mauvais état. Plusieurs devis ont été présentés aux membres du Conseil municipal. Après examen des différentes propositions, le Conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Oudin, pour un montant de 2 290.80 € HT. Les travaux seront réalisés prochainement.

6/ Questions diverses :

- Dans le cadre de la rénovation du logement communal d'Aubigny, les travaux arrivent prochainement à leur terme. Il convient désormais de prévoir la réalisation du DPE (diagnostic de performance énergétique) avant sa remise en location.
- Le Conseil municipal évoque la possibilité de mettre en place, pour les jeunes de la commune, la mise à disposition de la carte avantage jeunes. Il est décidé de se renseigner sur les modalités de sa mise en place éventuelle ainsi que sur son coût pour la Commune.
- Un miroir routier a été installé dans le village d'Aubigny, à l'intersection de la grande rue et la rue de Sauvigney, afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagers.

Le Maire,
Yves BERTHET

La séance est levée à 20h41